Image not found or type unknown

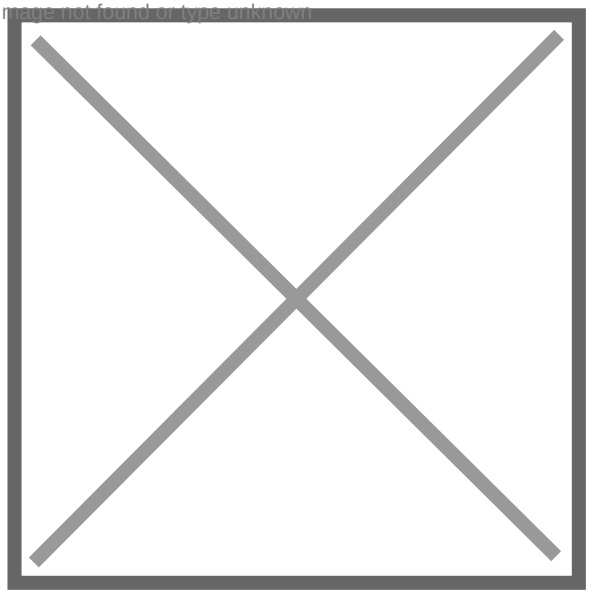

Refus de changement de statut etudiant-salarie

Par **mamo0101**, le **15/09/2011** à **10:05**

Bonjour,

Je suis un jeune Algérien de 27ans, j'ai obtenu mon diplôme de Master 2 Pro Maintenance et Maitrise des Risques Industriels en juillet 2010 à l'université de Paris 12.

Apres que j'ai postulé à pas mal d'offre d'emploi des différentes entreprises, j'ai trouvé un poste d'ingénieur Maintenance Ferroviaire.
J'ai décidé d'effectuer le changement de statut « Etudiant » vers « Salarié » auprés de la Direction de travail et la préfecture de Belfort où je travaille.
Or la direction de travail de Belfort a rejeter ma la demande d'autorisation de travail.

Le motif : l'administration a considéré que ce poste n'était pas en pénurie de main d'œuvre et que, conformément à la règle de l'opposabilité de l'emploi, l'employeur devait privilégier les candidats français.

Donc je veux faire un recours pouvez vous me dire comment faire et la meilleure façon de le faire

Merci de me repondre rapidement car je suis stressé et j'ai pas beaucoup de temps (Mon titre de séjour va bientôt experer 30 Septembre).

Cordialement.

Par **mimi493**, le **18/09/2011** à **01:50**

La seule façon est que votre employeur prouve qu'il n'a pas trouvé à pouvoir le poste avec des personnes qui résident en France.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés